



Mobilité ASEM-DUO 2021

Objectifs



Dans le cadre du dialogue politique Asie-Europe (ASEM, Asia Europe Meeting), un processus spécifique de coopération a été initié entre les deux régions dans le domaine de l'éducation, et plus spécifiquement de l'enseignement supérieur. La FWB s'est quant à elle inscrite dans le programme de bourses de mobilité ASEM-DUO depuis 2014, dans le but de promouvoir la « mobilité par paire » de professeurs/chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur de la FWB et de pays d'Asie.

Soumission : 15 avril 2021
Durée : Séjour de minimum 3 semaines à maximum 2 mois par partenaire
Porteur(s) : Haute Ecole

Conditions d'éligibilité

Les candidat-es doivent remplir tous les critères d'éligibilité suivants :

- » le candidat professeur ou la candidate professeure doit être membre du personnel académique ou scientifique d'un établissement d'enseignement supérieur de la FWB ou d'un établissement asiatique, c'est-à-dire être rémunérés par lui au 1er chef ;
- » l'établissement de la FWB et l'établissement asiatique doivent être reconnus ou accrédités par les autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur ;
- » l'établissement asiatique doit se situer dans l'un des pays suivants : Australie, Bangladesh, Brunei, Cambodge, R.P. Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Russie, Singapour, Thaïlande, Taiwan et Vietnam ;
- » l'établissement de la FWB et l'établissement asiatique ont établi ou ont l'intention d'établir un accord de coopération dans les deux prochaines années ;
- » la nationalité du candidat ou de la candidate n'est pas un critère d'éligibilité ;
- » l'octroi de bourses pour les projets de « mobilité par paire » de professeur-es est ouvert à tous les domaines d'activités.

Budget

Montant forfaitaire de 5.000€ à partager entre les deux professeurs selon une clé de répartition fixée dans la convention.

Ce montant est destiné à couvrir les frais de déplacement et les *per diem* plafonnés au montant de la bourse.

Le montant est débloqué par tranche. la tranche finale ne sera payée qu'à la remise par les deux professeurs d'un rapport de séjour de 4 pages maximum.

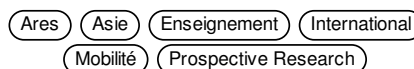
Bailleur de fonds

- ARES

Propriété intellectuelle

- Haute Ecole

Mots-clés



Contacts SYNHERA

- Cédric BISTER (bister.c@synhera.be)



Critères de sélection

L'ARES sélectionnera les bénéficiaires d'une bourse de mobilité ASEM-DUO sur la base des critères suivants :

- » la qualité scientifique, académique ou artistique du projet proposé ;
- » le caractère original du projet ;
- » la qualité scientifique, académique ou artistique des candidat-es (par exemple : liste de publications, co-publications avec l'institution partenaire, projets de recherche ou artistique, expositions, concours, pratique professionnelle, parcours académique du candidat ou de la candidate, etc.) ;
- » l'impact escompté de la bourse sur les activités et le parcours professionnel du candidat ou de la candidate ;
- » l'impact escompté de la bourse sur l'institution du candidat ou de la candidate ;
- » la justification de la durée du séjour ;
- » la qualité des liens entre l'établissement d'enseignement supérieur de la FWB et le partenaire asiatique;
- » les connaissances linguistiques des candidat-es ;
- » La pertinence d'un soutien financier accordé par l'ARES aux candidat-es.

Plus d'infos : <https://www.ares-ac.be/fr/relations-internationales/bourse-asem-duo>